



היכל שלום
COMMUNAUTÉ SÉPHARADE
HÉKHAL SHALOM

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.7 - No.17

CHABBAT 22 AOÛT 2020 - 2 ÉLOUL 5780

PARACHA CHOFETIM

Allumage des bougies
du Chabbat: 19h32
Sortie du Chabbat: 20h37
Rabbenou Tam: 21h03



**BH, NOTRE SYNAGOGUE EST
MAINTENANT OUVERTE. SVP RESPECTER
LE PROTOCOLE DES PRIÈRES**

Horaire des Offices - 2020 - 5780

Vendredi 21 Août 2020 - 1 ÉLOUL 5780

Minha suivie d'Arvit: 18:30 **ROCHE HODECH ÉLOUL JOUR 2**

CHABBAT 22 Août 2020 - 2 ÉLOUL 5780

Chahrit: 8h15 - Min'ha: 19h25 suivie de Arvit
Séouda à la maison

Dimanche 23 Août 2020 - 3 ÉLOUL 5780

Chahrit: 7h00 - 8h00 Min'ha: 19h15 suivie de Arvit

Lundi 24 au Jeudi 27 Août 2020

Chahrit: 6h00 - 7h45 Min'ha: 19h15 suivie de Arvit



**LES SELI'HOT COMMENCENT
DIMANCHE LE 23 AOÛT
2 MINYANS**

1ER MINYAN 5H00 - 2ÈME MINYAN 7H15

בס"ד

PARACHA CHOFETIM

Le tribunal suprême (Sanhedrin)



Résumé de la paracha

- ◆ La nomination des juges et des officiers de police dans chaque ville.
- ◆ L'application des lois de la Torah, « **Selon ce que tes Sages t'enseigneront, tu procédera selon la règle qu'ils t'indiqueront; ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite ni à gauche.** »
- ◆ Les interdits relatifs à l'idolâtrie et à la sorcellerie.
- ◆ Les lois régissant la nomination et la conduite d'un roi, les règles président à la création des « villes de refuge » destinées au meurtrier involontaire.
- ◆ Les lois de la guerre : 1) l'exemption du jeune marié. 2) l'exemption de celui qui vient de construire sa maison. 3) l'exemption de celui qui a planté une vigne. 4) celui qui est effrayé. 5) l'obligation de proposer la paix avant d'attaquer une ville.
- ◆ L'interdiction de détruire arbitrairement quelque chose de valeur, illustrée par la loi interdisant d'abattre un arbre fruitier en faisant le siège d'une ville.
- ◆ La paracha s'achève avec la loi de la Églah Âroufah, la procédure qui doit être suivie lorsqu'un cadavre, dont le meurtrier est inconnu, est trouvé dans un champ, soulignant ainsi que la responsabilité de la communauté est engagée non seulement en regard de ce qui est commis, mais aussi pour les actes qu'elle n'a pu empêcher de se produire.

Se rendre à Jérusalem...

Au début de la paracha, la Torah prescrit l'établissement d'un système judiciaire rigoureux et incorruptible. On imagine qu'un juge doit être nommé en fonction de ses connaissances de la loi, de sa capacité à raisonner, à interroger, à discerner, pour son intelligence et pour sa force de persuasion; peut-être pour sa richesse afin qu'il ne puisse être acheté... ; autant de qualités nécessaires. Mais ce n'est pas à ce type de qualités auxquelles la Torah s'adresse. Bien sûr, le texte biblique évoque des qualités morales. Il aurait pu parler d'une conscience sans faille, d'une conduite religieuse irréprochable, d'une rigueur dans l'étude... La Torah a choisi une autre voie: «**Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes**

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



que l'Éternel ton D-ieu te donne». Autre lecture: «Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes, [système] qui te donnera l'Éternel pour D-ieu». La capacité à faire entrer D-ieu dans les cœurs est la qualité première d'un juge d'Israël, de faire que Hachem soit le D-ieu de chacun. (Mayéna chel Torah)

Se lever et s'élever

«Si tu es impuissant à te prononcer sur un cas de justice, sur une question de meurtre, ou de droit civil, de blessure corporelle, sur un litige quelconque porté devant les tribunaux, vekamta ve'alita, tu te lèveras et monteras à l'endroit que D-ieu aura choisi» (Devarim 17, 8).

Dans ce verset, la Torah prescrit à un tribunal local, ignorant d'une certaine loi, de se rendre à l'autorité supérieure, à Jérusalem. «**vekamta ve'alita**», tu te lèveras et monteras à Jérusalem. Dans cette expression, le mot « vekamta, tu te lèveras » paraît superflu car pour monter à Jérusalem, il est bien évident que les juges de la localité doivent se lever !

Le Talmud (Sanhédrin 87a) explique que l'expression «vekamta ve'alita», ne décrit pas un seul et même mouvement mais bien deux. « Tu te lèveras du tribunal et tu monteras à Jérusalem ». Le tribunal siège littéralement. Il doit se lever. Le premier mouvement consiste pour les juges à se lever du tribunal local, le second à se rendre dans la ville sainte.

Si la Torah insiste sur le fait que les juges du tribunal, qui ne savent pas, doivent se lever pour aller poser la question eux-mêmes à Jérusalem, c'est qu'il s'agit là d'une démarche qui n'est pas facile à réaliser. Elle peut être perçue comme humiliante, déshonorante. Les juges affichent leur ignorance aux yeux de tous. La Torah dit: «vekamta ve'alita», tu te lèveras et monteras, tu ne sais pas, tu te lèves pour demander et c'est ainsi que tu t'élèves. Affirmer son ignorance sur un problème donné est une marque de grandeur et d'élévation d'âme (Alcheikh haKadoch).

Posek le Safek

« Des juges et des policiers tu te donneras dans chacun de tes postes que Hashem ton D-ieu te donne selon tes tribus et ils jugeront le peuple en jugement de justice ». (Devarim 16 :18)

Selon le commentaire de Rachi: Choftim: Dayanim haposkim et hadin. La définition d'un Dayan, celui qui tranche le Din ! mais cela va de soi ! Que veut nous enseigner Rachi ?

Effectivement, la définition du Rav ce n'est pas tellement celui qui en sait plus que l'autre, mais c'est celui qui tranche quand il y a perplexité, lorsqu'il y a un doute. Le mot «Safek» (doute) est l'anagramme du mot de «Psak» : pour sortir du Safek il faut un Psak, et le Rav qui le fait, c'est le Possek.

Possek veut dire trancher le jugement entre ses différentes thèses ou hypothèses. La Mishna du Pirkei Avot dit: « **donne-toi un maître et sors du doute** ». L'objet de la Mishnah est de bien faire comprendre quel est l'objet du maître par rapport au Dayan. Très souvent, le maître qui enseigne, c'est un certain Rav, mais le maître auquel on demande comment prendre une décision, c'est un autre type de Rav, celui-là est défini comme: le Possek.

La confiance envers les Sages

« Tu ne te détournes pas de ce qu'ils t'enseigneront ni à droite ni à gauche ». (Devarim 17,11)

Même s'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, et à plus forte raison quand il te dit de la droite que c'est la droite et de la gauche que c'est la gauche. (**Rachi**)

En voici le sens direct: Même si tu as l'impression qu'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, tu dois lui obéir, et à plus forte raison quand c'est toi qui te trompes et qu'il n'en est pas du tout ainsi, mais qu'il te dit de la droite est la droite et la gauche est la gauche. Les paroles des Sages correspondent toujours à la vérité, tu as seulement l'impression que c'est le contraire. Ton intelligence, qui est loin de celle de la Torah, te fait croire qu'ils se trompent. (d'après Maimonide).

L'argent est-il essentiel ?!

« Même de l'argent et de l'or, il (le roi d'Israël) n'en amassera pas outre mesure ». (Devarim 17,17)

CE BULLETIN PEUT ÊTRE COMMANDITÉ EN TOUTE OCCASION PAR UNE PLUSIEURS PERSONNES EN EFFECTUANT UN DON MINIMALE DE 26\$ VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

On raconte qu'un jour, des personnes discutaient devant le Rav Yossef 'Haim Zonnenfeld Zt"l, à propos du désir de l'argent. Le Rav leur dit alors que l'argent est méprisable au plus haut point. L'une d'entre elles demanda : « **Mais Rav, l'argent est une chose essentielle, non ?!** »

Le Rav répondit : « En effet, mais même le papier de toilette est une chose essentielle, et pour autant, personne ne se soucie d'en amasser une quantité suffisamment importante pour ses petits-enfants ! »

Comment Shaoul a-t-il été choisi roi ?

« **Quand tu viendras vers le pays que D-ieu te donne, que tu en prendras possession et y demeureras, tu diras : " Je veux établir un roi sur moi, comme toutes les nations qui sont autour de moi ! »** (Deutéronome 17, 14 à 19).

L'histoire de l'onction de Shaoul, premier roi d'Israël, nous en révèle beaucoup sur le fonctionnement de la société juive à cette époque. Il y avait beaucoup de prophètes et les gens se tournaient vers eux à tout moment.

Une question sérieuse sur la loi juive ? Demandez à un prophète ! Un conseil pour un mariage ? Consultez un prophète ! Vous avez perdu un objet ? Interrogez un prophète !

C'est effectivement ainsi que Shaoul et le prophète Samuel vont se rencontrer. Shaoul demande au prophète Samuel de l'aider à retrouver des ânes égarés. C'est une histoire curieuse. Un homme se présente au plus grand prophète vivant et demande : « Où est mon âne ? » Et le prophète de répondre : « Oh, ton âne est derrière le hangar. A propos, te voici roi d'Israël ! »

Quand le prophète Samuel lui annonce qu'il sera roi, Shaoul se cache. C'est un premier signe de la faiblesse de son caractère. Shaoul n'était pas assez fort pour diriger le peuple juif. Pour cela, il faut savoir combiner diplomatie et volonté de fer - comme nous l'avons vu à propos des difficultés que Moshé Rabbénou a rencontrées lorsqu'il a conduit les Israélites dans le désert. Si le dirigeant n'est pas assez fort, le peuple juif le broiera, et s'il l'est trop, il se révoltera.

Shaoul règne de 879 à 877 avant l'ère commune. Il n'est roi que pendant deux ans et il connaît une fin tragique. En fait, la courte durée de son règne est en elle-même dramatique, et elle va être provoquée par l'erreur fatale qu'il va bientôt commettre. Il avait désobéi au commandement de D-ieu d'effacer la nation d'Âmalek. (Rabbin Ken Spiro)

Le respect et l'attention

« **Si l'on trouve, dans la terre qu'Hachem, ton D-ieu, te donne en possession, un cadavre gisant en plein champ, et**

que l'auteur du meurtre est resté inconnu, tes anciens et tes juges sortiront et mesureront la distance jusqu'aux villes situées autour du cadavre. » (Devarim 21, 1 -2)

« Et tous les Anciens de la ville en question, voisins du cadavre, se laveront les mains sur la génisse dont on a brisé la nuque dans le bas-fond. Ils déclareront : "**Nos mains n'ont pas répandu ce sang-là, et nos yeux n'ont pas vu.**" » (Devarim, 21, 6 -7)

Rachi explique les mots « Nos mains n'ont pas répandu » : Aurait-on pu penser que les anciens du Bet-Din étaient des meurtriers ? Mais [ils disaient] : « Nous ne l'avons pas vu [le voyageur] et nous ne l'avons pas laissé partir sans vivres et sans accompagnement ».

Dans le livre Darkhé Moussar, il explique que si les Anciens n'avaient pas donné de la nourriture et n'avaient pas accompagné le voyageur, cela aurait effectivement paru être un meurtre, selon eux.

En pratique . . .

il existe plusieurs cas de personnes qui étaient de passage dans des communautés ou dans des synagogues qui furent ignorées par les fidèles. Ces histoires eurent parfois de tristes retombées. Par contre, un accueil cordial **réservé** à un invité peut en faire un nouveau membre de la communauté, et ainsi la faire grandir.

Quand un invité entre à la synagogue :

- **Offrez-lui un siège.**
- **Donnez-lui un Siddur.**
- **Accueillez-le avec un Grand Sourire.**

Ceci fait partie de la Mitsva de Hakhnasst Or'him (recevoir des invités).

Puissions-nous tous mettre cette leçon en application et considérer chacun avec le respect et l'attention qu'il mérite, afin de croître notre belle communauté.

Le mois d'Eloul

1. Nous avons l'obligation de nous préparer pendant tout le mois d'Eloul, au grand jour du Jugement divin, Roch Hachana, par un examen journalier de conscience en vue de corriger nos fautes et d'adapter notre conduite aux exigences de la Torah. L'étude nous enseigne la voie à suivre en ce qui concerne l'acquisition des vertus et la pratique des commandements positifs et négatifs. Nous multiplions les prières pour notre purification ainsi que les actions de bienfaisance, Tsédaka, qui attirent en parallèle une providence de bonté à notre égard. D'ailleurs Eloul est un mois de miséricorde et si nous témoignons d'une sincère disposition à nous engager pleinement dans la voie de la

MAZAL TOV - FÉLITATIONS

Rav Ronen Abitbol, les Co-Présidents MM. Paul Cohen, Steve Mamane le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à Michael et Joelle Abikhzer pour la naissance d'une fille dans leurs foyer.

Félicitations aux grands-parents M. et Mme. Charles Abikhzer et M. et Mme. Maehlouf Parienté - MAZAL-TOV

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

SOL LAREDO Z"l.	2 ÉLOUL- 22 AOÛT
PROSPER MASSOUD BEN SIMI Z"l	3 ÉLOUL- 23 AOÛT
ISA MALKA Z"l	3 ÉLOUL- 23 AOÛT
SOULIKA BAT ESTHER Z"l	4 ÉLOUL- 24 AOÛT
FORTUNE COHEN Z"l	5 ÉLOUL- 25 AOÛT
SALOMON DAYAN Z"l	6 ÉLOUL- 26 AOÛT
SIMON BAR ESTHER PARIENTÉ Z"l	6 ÉLOUL- 26 AOÛT
AARON COHEN Z"l	7 ÉLOUL- 27 AOÛT
SIMHA ASSOULINE Z"l	7 ÉLOUL- 27 AOÛT
FREHA BAT SIMHA Z"l	7 ÉLOUL- 27 AOÛT

KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

Venez vous joindre à nous le soir au Kollél

Choisissez un cours

Paracha, Halakha, Éthique et Kabbala.

Torah, nous jouissons d'une grande assistance divine en vue de notre amendement.

2. Matin et soir jusqu'au jour de Hoshana Rabba, on ajoute à la prière le Psaume 27 de circonstance: **Le-David Hachem Ori Vévichî...** que le Midrach explique ainsi: «Hachem Ori» D-ieu est ma lumière à Rosh Hachana, «Vévichî» et mon salut au jour de Kippour, «**Ki Yitspéneni Bessouko**» Il m'abritera sous Sa souccah.

3. Les hommes zélés font vérifier leurs Téfilines et leurs Mézouzot pour s'assurer qu'ils sont toujours Kéchérim, valables pour la Mitsva.

Le coin de la Halakha - Les Séli'hot

1- On ne doit pas réciter les Séli'hot et en particulier,

Vayaâvor avant minuit.

2- Si on récite les Séli'hot sans qu'il y ait Minyan, on ne peut pas dire Vayaâvor ni Bédil Vayaâvor de Ra'hamana ni les prières en Araméen, comme Ma'hé Oumassé, mais on peut dire le reste des Séli'hot. On continue les Séli'hot et lorsqu'il se forme un Minyan, on dit les Séli'hot précédents.

3- On dit le demi Kadich après la récitation de Achré Yochévé Bétékha, mais faute de Minyan, on continue les Séli'hot et lorsqu'il s'en forme un, on dit le Kadich en le précédant comme il se doit, de trois versets bibliques (de Téhilim par exemple).

4- Les Séli'hot se disent debout, si possible, autrement on peut se contenter de se lever seulement chaque fois qu'on dit **E-I Mélekh et Vayaâvor.**



La Communauté Sépharade Hékhhal Shalom

YAMIM NORAIM 5781-2021

Cher Kahal,

A l'approche des Fêtes de Yamim Noraim et étant donné le nombre restreint de places cette année, nous vous encourageons à réserver les vôtres le plus tôt possible.

Les circonstances actuelles nous forcent malheureusement à adopter le concept du "premier arrivé, premier servi". (Voir le Protocole des Prières dans les directives de la Santé Publique)

Nous sommes contraints cette année d'assujettir les réservations au paiement préalable de toute somme due à la Synagogue avant d'octroyer des sièges. Nous vous encourageons, à faire vos réservations en ligne sur <https://hekhshalom.com/yamin-noraim/>

Dans ce cas, le bureau de la synagogue vous contactera pour finaliser vos réservations.

Le Conseil d'Administration de la Communauté Sépharade Hékhhal Shalom ainsi que les co-présidents, Paul Cohen et Steve Mamane, vous remercient de votre compréhension et collaboration usuelle.

POUR TOUTE INFORMATION ET RÉSERVATION

Composer le **514 747-4530** entre 9h00 et 12h00

INFORMATION: www.hekhshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents

Ovadia ben Merav Z"l Harari et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca